PARLEMENT EUROPEEN





ANNEE: 2005

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

^(*)S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):
--

. financiers:

Rien à déclarer

(*) alloués par

Rien à déclarer

. en personnel:

Rien à déclarer

(*) alloués par

Rien à déclarer

. en matériel:

Rien à déclarer

(*) alloués par

Rien à déclarer

D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: Rien à déclarer

Date: 19 mars 2006

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.